

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 309

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson,
Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel et M. Serville

à l'amendement n° 273 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« directement ou par l'intermédiaire de filiales, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise notamment à prévenir l'externalisation des activités de SNCF Réseau.